



Le SE-UNSA 22 vous informe

4 décembre 2019 : Audience avec Mme Le Brozec, l'IENA

Mise en œuvre des mesures d'urgence pour la Direction dans notre département et calendrier

Historique

Suite au suicide de notre collègue directrice Christine Renon, le sujet de la Direction d'école porté par le SE-UNSA depuis de nombreuses années a été, enfin, réabordé par notre ministre.

Le 3 octobre en CTM étaient annoncés la création d'un comité consultatif national dans le cadre de l'agenda social, un questionnaire à destination des directeurs, ainsi que la création d'un groupe permanent de consultation des directeurs à l'échelle départementale.

- Le 7 octobre, Le SE-Unsa lui a écrit afin de lui indiquer que des mesures d'urgence s'imposaient :

- report des tâches administratives non essentielles au fonctionnement de l'école ;
- octroi de temps de décharge supplémentaire avant les vacances d'octobre, pour permettre aux directeurs de ne pas supporter, durant ces congés, le poids des tâches qui n'ont pas pu être réalisées jusque-là ;
- réunions de directeurs sur le temps de classe, dès le mois de novembre, afin de leur permettre de sortir de l'isolement en partageant les problématiques qu'ils rencontrent et de consolider ensemble certaines réponses.

- Le 13 novembre, en CTM le ministre a précisé les échéances et les sujets de l'agenda social et complété ses annonces du mois d'octobre par des mesures immédiates :

- Sur la période novembre-février : réunions de directeurs volontaires animés par les inspecteurs de l'Education nationale sur l'exercice de la fonction. Le SE-Unsa demande qu'elles aient lieu sur les 24h ou qu'elles soient décomptées des animations pédagogiques.

- Du 12 novembre au 1er décembre : questionnaire adressé aux directeurs. Le SE-Unsa a alerté le ministère sur la procédure du questionnaire accessible par un lien, ce qui permet à quiconque ayant le lien de le remplir et à celles et ceux qui le voudraient de le remplir plusieurs fois.

- 17 décembre : restitution de la consultation des directeurs aux organisations syndicales.

- En 2020 : comité de suivi national.

- Janvier : ateliers « missions, procédures, circuits de validation... » au plan national.

- Février : travail sur la fonction de directeur d'école et les moyens de l'assurer.

- Mars / Avril : travail sur la rémunération.

- Dès le 15 novembre, le SE-UNSA 22 a demandé une audience à la Direction Académique afin de discuter de la mise en œuvre de ces mesures et de leur calendrier dans notre département.

Nous avons été reçus ce mercredi 4 décembre et en avons profité pour décliner des réelles propositions de simplification des tâches de nos collègues directeurs.

Audience du 4 décembre 2019

avec Mme Le Brozec IEN-Ajointe à l'IA (en présence de Mme Robin de la DIV1D, le SE-UNSA 22 était représenté par Robin Maillot et Marie Le Douce).

- Dates de Carte scolaire ?

Il n'y a pas de date d'échéance pour le moment mais il est fort probable que ce soit après les élections municipales (15 et 22 mars 2020).

- Enquêtes interrompues, décompte de voyageurs dans nos écoles ?

Les enquêtes courent jusqu'aux vacances de décembre, date à laquelle elles seront closes. S'il y a besoin de comptabiliser certains élèves, il y aura possibilité de refaire une enquête en 2020.

- Direction d'école : mise en place des mesures d'urgence dans notre département

Les jours de décharge supplémentaires sont possibles grâce à un report de formations ce qui permet de mobiliser des remplaçants départementaux pour ce dispositif.

Pour qu'il y ait équité entre les circonscriptions il faut rééquilibrer chaque semaine les jours donnés à chaque circonscription : si ne sont donnés que des mardis alors que beaucoup de directeurs sont déchargés le mardi cela pose problème. Certains directeurs ont fait savoir qu'ils souhaitaient bénéficier de leur jour de décharge de direction supplémentaire en 2020.

Nous avons demandé de ne pas oublier et de prioriser les écoles d'une à 3 classes. Une décharge supplémentaire sera organisée pour toutes les écoles sauf les directeurs déchargés temps plein.

Réunions jusqu'à février : les IEN ont jusqu'à février pour placer leurs réunions qui « doivent » se tenir en petit comité. Les directeurs n'ont a priori qu'une réunion.

L'objectif prioritaire (de cet échange) est que ce soit un temps d'échange entre directeurs.

Cela sera sur la base du volontariat des directeurs et sera déduit des 108 h mais pas du temps de formation. Nous avons rappelé (à l'IEN-A) que ce temps est bien souvent dépassé voire pulvérisé par nos collègues directeurs...

Comité de suivi départemental : il devrait être réuni avant les vacances et réunirait les représentants du personnel et les directeurs du groupe de travail départemental

Direction d'école : propositions, pistes concrètes et rapides de simplification du SE-UNSA 22 (liste non exhaustive...)

- . Pour les sorties scolaires : éviter le doublon format numérique et format papier.
- . Sorties scolaires : les effectifs par classe sont connus (onde) on pourrait ne pas demander de les mettre en pièces jointes.
- . Sorties de proximité : On pourrait ne remplir que le format numérique (sans transport)
- . Réfléchir à une plateforme unique (IProf, ensap, webmail, Toutatice, Onde, ...)
- . EVS administratives seraient bien utiles pour libérer du temps sur les projets, liaison, réunions partenaires, etc.
- . Ne serait-il pas possible que les directeurs aient une notification quand quelque chose « tombe » sur Toutatice ou le BND (cela éviterait que nos collègues directeurs soient obligés d'aller chaque jour vérifier.) ?